



## Ma mère souhaite refuser un succession. Serons-nous exclus aussi

Par **lamaille**, le **13/05/2012** à **11:40**

Bonjour. Mon grand-père Est décédé en ce mois de mai 2012. Ma mère suite à une brouille avec son père et certains de ses frères et sœurs, souhaite refuser tout héritage. Mais moi et mes frères et sœurs sommes toujours restés en contact avec notre grand-père et nos oncles et tantes... Serons-nous aussi exclus de la succession? Je précise qu'il n'y a pas de testament.

Par **AFTERALL**, le **13/05/2012** à **11:45**

Bonjour,  
Depuis 2006, la renonciation à succession entraîne la dévolution de la part du renonçant à ses propres héritiers.  
De fait, c'est vous qui hériterez de la part de votre mère.

Par **lamaille**, le **13/05/2012** à **14:28**

Serons-nous taxés plus fortement du fait que nous sommes les petits enfants ?